

Table des matières

TOUT SAVOIR SUR MANNE-POHER.....	2
Généralités.....	2
Utilisation des Jokers	2
Caractère spécial « \$ » (dollar)	3
Recherche sur les variantes orthographiques	3
Recherche des patronymes par la méthode du Soundex (adhérents)	3
Organisation des tables par département.....	3
La sélection du lieu de recherche	4
Les recherches spéciales.....	4
Le comptage des actes par année.....	4
La recherche dans les cantons coupés par un rayon de 5 km, 10 km ou 15 km d'une commune ou d'un chef-lieu de canton (rayon de 10 km seul pour les non-adhérents)	4
La recherche par liste de patronymes, par type d'actes, sur une commune	4
La recherche directe d'un patronyme dans tout le Poher ou un département (adhérents)	4
Les recherches avancées (réservées aux adhérents).....	5
La sélection des réponses pour GeneaBank	5
Liens dans les résultats vers la Salle Virtuelle des AD 22, 29, 56 (adhérents).....	5
La pondération des requêtes	5
LIENS EN RELATION	6
La Consultation des Archives départementales du Morbihan.....	6
La Consultation des Archives départementales du Finistère.....	6
La Salle Virtuelle des Archives départementales des Côtes d'Armor	6
Le site du Centre généalogique et Historique du Poher	6
Le Géoportail de l'IGN.....	6
Localisation des communes	6
Le calendrier révolutionnaire	6
Le Forum de discussion du Poher	6

TOUT SAVOIR SUR MANNE-POHER

Généralités

Les patronymes et prénoms peuvent être libellés en minuscules ou majuscules, avec ou sans accentuation..

Les patronymes précédés d'un article (**LE, LA, AN, AR, EN**) ou d'une particule (**DE, DU, DE LA, DES, VON, VAN, ...**) doivent être saisis **sans l'article ou la particule**.

Les patronymes commençant par **L'** ou **D'** sont le plus souvent orthographiés sans apostrophe (**LHEREEC** pour **L'HEREEC**, **DEPINAY** pour **D'EPINAY**).

En cas d'oubli en saisie, **Manne-Poher** se charge de l'élimination des articles et particules, ainsi que de la suppression des "décorations" de lettres (accents, cédille, ...).

Dans les tables de **Manne-Poher NV3**, les articles ou particules sont placés entre parenthèses à la suite du patronyme.

Préconisations de saisies :

Saisir

le grand => **grand**

lenoir => **lenoir**

de montfort => **montfort**

d'avaugour => **avaugour** ou **davaugour**

jean-louis => **jean?louis** (*utilisation du joker '?' si on veut les deux prénoms*)

saint-pierre => **saint*pierre** (*utilisation de joker*)

saint pierre => **saint*pierre** (*utilisation de joker*)

Attention, certains patronymes peuvent s'écrire de plusieurs façons différentes et **MANNE-POHER** peut avoir « unifié » leur orthographe. La véritable écriture sera à rechercher dans l'acte lui-même.

C'est ainsi qu'en variante orthographique on pourra trouver un **HAYE (DE LA)** lorsqu'on demande un **DELAHAYE**.

En recherche par joker, bien penser que les syllabes **DELA**, **DU** ou **DES** peuvent avoir été repliées derrière le reste du nom :

HOUSSE (DE LA) pour **DELAHOUSSE**.

Dans ce cas, il est possible de trouver les deux possibilités d'écriture en positionnant un joker « étoile » devant **HOUSSE** (*voir paragraphe suivant sur les jokers*) :

***HOUSSE** trouvera les **HOUSSE (DE LA)** et les **DELAHOUSSE**.

Utilisation des Jokers

Les **Jokers** (?) et (*) dans les noms ou prénoms servent à effectuer des recherches sur des orthographes approchées :

"?" remplace **n'importe quelle lettre unique**,

"*" représente **n'importe quelle chaîne de caractères y compris la chaîne 'vide'**.

Le joker « étoile » est placé systématiquement par programme en bout de chaîne des patronymes (ou prénoms) de **3 lettres ou plus**, lorsque la méthode des jokers est appelée.

Cas particulier des patronymes à 2 lettres avec ou sans article : DÛ, LE DÛ, HÔ, LE HÔ etc ...

En recherche par joker, le patronyme placé seul sans l'article trouvera toutes les occurrences correspondantes (*sans article*). Si on souhaite les patronymes avec article (*notés DU (LE), ou HO (LE) dans la base de données*), il faut saisir par exemple **DU *** (*DU espace étoile*) pour **LE DÛ**.

Dans la recherche par variante orthographique ou par soundex la saisie d'un patronyme à 2 lettres permet de trouver l'ensemble des configurations (exemple : **DU** et **DU (LE)**).

Caractère spécial « \$ » (dollar)

Si vous souhaitez faire une recherche sur un patronyme(ou un prénom), **hors variante orthographique**, et que vous ne souhaitez pas récupérer les prénoms féminins (par exemple, vous avez demandé **François** et vous avez récupéré des '**Françoise**' ou des '**François Jules**' ou des '**Françoise Marie**', vous pouvez "bloquer" '**Francois**' en lui adjoignant le caractère \$ (dollar).

Ainsi,

- '**Francois**\$' ne récupérera que les '**François**', et pas les '**Françoise**', ni les prénoms composés à partir de **François** et **Françoise**.

- '**Richar**\$' ne récupérera que les '**RICHAR**' et pas les '**RICHARD**' ou '**RICHART**'.

Le caractère \$ doit se trouver en dernière position dans le mot **et nulle part ailleurs**.

Il est aussi possible de choisir dans le formulaire Sexe = Masculin pour ne récupérer que les **François**

Recherche sur les variantes orthographiques

La recherche sur les **variantes orthographiques** ne fonctionne que lorsque vous avez entré **au moins un patronyme (ou un prénom) complet** (sans jokers, ni les caractères '-' et '\$').

Si aucun champ '**Nom**' et '**Prénom**' saisi ne contient de **joker(s)**, ni les caractères '**tiret**' (-) et '**dollar**' (\$), la recherche par variante orthographique se fera **sur tous les champs renseignés** .

Cette méthode repose sur une table d'environ **224.000** variantes orthographiques, mais elle ne couvrait en mai 2013 que **61%** des patronymes de **Manne-Poher**.

Tout joker dans un nom ou prénom, lorsque cette méthode de la variante orthographique est appelée, le fera passer automatiquement **en recherche par joker**.

La recherche par variante orthographique permet aussi la mise en relation des **noms bretons** et des noms français, les recteurs de l'ancien régime pouvant passer de l'un à l'autre à certaines périodes. C'est ainsi qu'en recherchant des '**LE PAGE**', vous trouverez aussi des '**LE FLOCH**' dans les résultats.

Toute proposition de correspondance de patronyme breton avec un patronyme français est à faire remonter par email à : relevescghp@gmail.com

La **variante orthographique** n'est pas un **outil d'onomastique**, mais un **outil informatique** permettant de proposer au chercheur des possibilités supplémentaires ; à charge pour ce dernier de faire toutes les vérifications et contrôles nécessaires.

REMARQUE IMPORTANTE :

La recherche par **variante orthographique** sur les prénoms (Noms) **ne s'applique que sur le premier prénom (ou Nom) des prénoms (ou Noms) composés** : il ne sert donc à rien de rentrer des prénoms composés dans la recherche par variante orthographique.

Les patronymes composés devront être écrits en omettant le tiret : '**saint*pierre**', au lieu de '**Saint Pierre**' ou '**Saint-Pierre**'.

Recherche des patronymes par la méthode du Soundex (réservé aux adhérents)

La méthode du **soundex** permet d'attribuer un code (de 1 à 4 lettres) à **100 %** des patronymes. Elle permet le rapprochement de patronymes pas très éloignés orthographiquement ou dans leur prononciation (*sur les 3 ou 4 premières syllabes seulement*).

Elle ne concerne **que les patronymes**, car les prénoms seront recherchés en **variante orthographique**. Tout joker dans un nom ou prénom, lorsque cette méthode du soundex est appelée, le fera passer en recherche par joker.

Organisation des tables par département

Dans **Manne-Poher**, les tables Naissances, Mariages et Décès sont organisées **par département (22, 29, 56)** .

Les notions de commune et de canton y sont présentes pour chaque enregistrement.

Mode d'emploi de MANNE-POHER (mai 2013)

(source : Mode d'emploi de CORAIL-NET du CG22)

Grâce à ce nouveau découpage, il est possible de faire une recherche sur tout le Poher 24h/24 et 7j/7

Sauvegarde des données

Le programme est construit sur **une seule page HTML**.

Les données n'ont donc pas besoin d'être sauvegardées pendant votre recherche.

Un bouton "**Effacer les données**" est disponible dans chaque formulaire pour nettoyer d'un seul clic toutes les données du formulaire en cours.

Attention aux données qui pourraient être présentes dans le bloc « **Recherche avancée** » qui peut être masqué.

La sélection du lieu de recherche

La sélection du lieu de recherche se fait au niveau d'un sélecteur qui donne accès aux communes (*actuelles ou anciennes*) pour l'état-civil et aux anciennes paroisses ou trèves pour les BMS, aux cantons, aux départements et au Poher.

La sélection peut se faire à la souris ou au clavier en tapant les premières lettres du lieu recherché lorsque le sélecteur est sélectionné.

La frappe de deux tirets « -- » (*sélecteur sélectionné*) fait passer rapidement des communes aux cantons, puis aux départements et à 'Tout le Poher'.

Un autre type de recherches combinant commune/paroisse ou canton sera vu dans les **recherches spéciales**.

Les recherches spéciales

Le comptage des actes par année

Cette commande nécessite le choix préalable d'une commune, ou paroisse. Elle délivre le nombre d'actes par année pour le type d'actes du formulaire. Il n'est pas possible de sélectionner une plage d'années.

En recherche NMD, le comptage porte sur les trois types d'actes.

Pour les Côtes-d'Armor, une information sur les lacunes est donnée préalablement.

La recherche dans les cantons coupés par un rayon de 5 km, 10 km ou 15 km d'une commune ou d'un chef-lieu de canton (10 km pour les non-adhérents)

Cette recherche peut être utilisée par les personnes faisant des recherches en limite d'arrondissement ou de canton. Après avoir choisi une commune ou un canton, et validé la recherche spéciale avec un rayon de 5, 10 ou 15 km, le programme va rechercher les communes coupées par ce rayon, et en déduisant leur appartenance à un canton et un arrondissement, la recherche sera lancée sur tous les cantons coupés par le rayon, y compris dans les départements proches.

La recherche par liste de patronymes, par type d'actes, sur une commune

Après avoir saisi au moins deux lettres (*jokers acceptés après la deuxième lettre*) dans la case réservée au nom du **nouveau-né** (naissances), de l'**époux** (mariages) ou du **défunt** (décès), **Manne-Poher** édite une liste de patronymes commençant par les lettres saisies. Cette liste présente les patronymes de la commune classés par ordre alphabétique, avec la plage d'années où on les rencontre.

Les patronymes sont ceux que l'on rencontre dans l'ensemble des champs réservés aux patronymes des enregistrements au format Nimègue V3.

Chaque patronyme est muni d'un lien qui permet de lancer une interrogation de **Manne-Poher** sur ce patronyme en méthode recherche stricte sur **tous les champs patronymes** des enregistrements, et sur la plage d'années correspondante. L'édition est limitée à 100 résultats. Il vous est possible de limiter la plage d'années avant de cliquer sur le patronyme désiré.

Si vous ne voulez pas rater un acte où un patronyme est présent dans la commune ciblée, cette commande est faite pour vous.

La recherche directe d'un patronyme dans tout le Poher ou un département (réservée aux adhérents)

Une commande permet de faire une recherche d'un patronyme, pour chaque type d'acte ainsi qu'en recherche **NMD** (*adhérents seulement*), en **mode orthographe 'stricte' sans joker**, dans tout le **Poher**, ou dans un **département** (*pas dans les cantons ni les communes*).

Les résultats sont classés par type d'acte (N, M ou D), en mentionnant la commune, la plage d'années où on le rencontre, et le nombre d'actes associé (*un acte est compté quand on rencontre le nom dans au moins un champ patronyme de l'enregistrement – format Nimègue V3*).

Mode d'emploi de MANNE-POHER (mai 2013)

(source : Mode d'emploi de CORAIL-NET du CG22)

Elle permet de répondre rapidement à la question : « **Ce patronyme existe t-il dans la base du Poher ?** » sans qu'il soit besoin de préciser d'autres critères.

Le patronyme se place dans la case du « **nom** » (*du nouveau-né, du marié, du défunt*).

Le sélecteur géographique permet de configurer la recherche sur le département ou un arrondissement. La recherche est placée automatiquement en **mode recherche 'stricte'**, et les plages d'années et autres champs ne sont pas pris en compte.

Les recherches avancées (réservées au adhérents)

Chaque formulaire comporte un bloc masqué qui possède des **champs supplémentaires** pour la recherche (prénoms et noms), mais aussi les éléments permettant la **recherche en plein texte** sur certains champs. Cette recherche répond à une syntaxe particulière qui est détaillée dans un autre document.

Elle n'est possible que sur les mots de **quatre lettres et plus**.

Seul le joker « * » est autorisé en dernière position, avec le même sens que pour les recherches traditionnelles par jokers.

La sélection des réponses pour GeneaBank et compteur CGHP

Cette version de **Manne-Poher** propose la sélection des résultats dont la validation est demandée à **GeneaBank** pour les nons-adhérents et les adhérents qui ont épuisé leur crédit de points CGHP.

Pour les adhérents, le retrait des points CGHP se fait aussi avec validation.

Cela apporte un confort à l'utilisateur et soulage le serveur des requêtes nécessaires pour affiner les recherches.

Liens dans les résultats vers les AD 22, 29 et 56 (réservé aux adhérents)

Pour les communes qui auront été indexées, les actes donnés en réponse complète seront suivi d'un lien donnant accès, dans le système de navigation de la « **Salle Virtuelle** », au **premier acte de l'année** correspondant à celle de l'acte. En progressant par les outils de navigation disponibles, il vous sera possible de retrouver directement l'acte correspondant au relevé.

Comme le nombre d'actes dans l'année n'est pas précisé, vous devrez procéder d'abord par sondage (*en programmant un numéro de page à l'estime*) et ensuite après avoir vérifié à quel mois et année vous êtes (*si vous avez été trop loin*), vous devrez faire marcher la règle de trois pour vous positionner au plus près de l'acte recherché.

L'indexation des communes est réalisée en totalité pour les départements 22 et 56, pour le 29, l'indexation sera réalisée au fur et à mesure de la mise en ligne

L'indexation de l'état-civil d'une commune prend par exemple une heure par type d'actes (N, M, ou D) et sa mise en place est indépendante de la mise à jour des tables de **Manne-Poher**.

La pondération des requêtes

La réduction du nombre de tables en base de données, et donc par contre-coup le volume important des enregistrements dans ces tables, oblige à faire jouer à plein les index pour limiter les recherches à un nombre raisonnable de lignes dans la base de données. Ces index seront d'autant plus efficaces qu'un certain nombre de paramètres auront été positionnés pour les faire fonctionner.

La recherche sur les communes sera favorisée, puis en décroissant sur les cantons, et les départements.

La recherche sur 'Tout le Poher' est possible 24h/24 mais nécessitera le positionnement d'autres index pour limiter le nombre de lignes à inspecter (*plus de 2,15 millions de lignes dans la version de juin 2013*).

Manne-Poher vous alertera lorsque votre recherche ne mobilise pas suffisamment d'index et pénaliserait le serveur de base de données (*mutualisé avec d'autres clients*). Il vous suffira de donner d'autres indications de recherche pour permettre la validation de votre demande.

Par exemple, la recherche sur une plage d'années de 11 ans ou moins vous apportera plus de possibilités qu'une recherche sur une plage d'années de 76 ans ou moins ; une recherche par variante orthographique ou soundex vous apportera plus de possibilités qu'une recherche à l'aide de jokers.

Le **tableau** précis vous est présenté en page d'accueil en cliquant sur l'icône de **Manne-Poher**.

Par ailleurs, la recherche spéciale N° 6 (réservée aux adhérents) « **Recherche directe d'un patronyme sur 'Tout le Poher' ou par département** » peut vous permettre de localiser les communes où un patronyme recherché figure réellement dans les actes BMS ou EC.

Vous aurez ainsi plus de chances de trouver une réponse, sans tatonnement, ni mobilisation de toute la base.

LIENS EN RELATION

(Description des liens du bandeau)

La Consultation des Archives départementales du Morbihan

Un lien direct vers la Salle Virtuelle des AD56 (Archives départementales) vous permettra de feuilleter les registres BMS et NMD des paroisses et communes, de visualiser les plans cadastraux napoléoniens et la Presse ancienne.

La Consultation des Archives départementales du Finistère

Un lien direct vers la Salle Virtuelle des AD29 (Archives départementales) vous permettra de feuilleter les registres BMS et NMD des paroisses et communes, de consulter les Listes Nominatives de recensement, de visualiser les plans cadastraux napoléoniens ou faire des recherches dans les documents du recrutement militaire.

La Salle Virtuelle des Archives départementales des Côtes d'Armor

Un lien direct vers la Salle Virtuelle des AD22 (Archives départementales) vous permettra de feuilleter les registres BMS et NMD des paroisses et communes, de consulter les Listes Nominatives de recensement, de visualiser les plans cadastraux napoléoniens ou de consulter les affiches, cartes postales ou photographies.

Le site du Centre généalogique et Historique du Poher

Ce lien vous permettra de retrouver le site internet du Centre généalogique et Historique du Poher

Le Géoportail de l'IGN

Avec ce site, retrouvez toutes les cartes nécessaires à votre recherche, dont les cartes de Cassini, les parcelles cadastrées, etc ...

Localisation des communes

Le site de (feu) **Sylvain Chardon** (Locom - France) est très intéressant car il propose de localiser les communes directement sur la carte du département choisi.

De plus, il propose des informations chiffrées sur la communes ainsi que l'accès aux cartes **de Cassini** associée pour éventuellement repérer un **lieu-dit**.

Locom s'ouvre sur le département des Côtes d'Armor, pour accéder au Finistère ou au Morbihan, il suffit de cliquer sur le nom du département limitrophe souhaité.

Le calendrier révolutionnaire

Ce petit site vous permettra de faire des conversion de dates révolutionnaires en dates du calendrier grégorien et vice-versa.

Le Forum de discussion du Poher

C'est le forum du centre généalogique du Poher sur lequel vous pourrez poser toutes sortes de questions, demander de l'assistance à la traduction d'un acte en latin, ou à la lecture d'un acte difficile. Ce groupe est ouvert aux adhérents et aux non-adhérents.